

Tanzanie : pas de mariage avant 18 ans

BBC Afrique, 8 juillet 2016 En Tanzanie, une haute juridiction a fixé à 18 ans au moins l'âge requis pour le mariage, pour les hommes comme pour les femmes. La loi adoptée à cet effet remplace une autre qui, en vigueur depuis 1971, rendait légal le mariage à l'âge de 15 ans.

La décision de la justice tanzanienne est considérée par certains comme un pas important vers l'abandon des mariages précoces en Tanzanie. Elle est prise deux jours après qu'en Gambie, le président Yahya Jammeh a annoncé une mesure similaire, en fixant à 18 ans l'âge minimum du mariage. Selon le chef de l'Etat gambien, les fiancés et parents qui ne respecteraient pas cette décision pourront être punis de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 21 ans.